

Licenciement pour faute grave... que devient mon visa?

Par dje76, le 22/09/2010 à 16:39

Bonjour,

Je ne suis pas européen, je vis en France depuis 2005 et je travaille pour le même employeur depuis.

Mon employeur veut me licencier depuis le mois d'août. J'ai eu plusieurs entretiens oraux mais rien d'écrit pour l'instant.

Il me propose aujourd'hui d'accepter une compensation de 3-4 mois pour mon licenciement. Si je n'accepte pas, il me menace de me licencier pour faute grave et il me dit que je ne pourrais pas contester car mon visa de travail expire à la fin de l'année.

- 1/ Puis-je renouveller mon visa même si je suis au chomage?
- 2/ Puis-je contester un licenciement pour faute grave de l'étranger dans le cas où je ne peux pas renouveller mon visa?

Merci, Jerome.